

RÉSOLUTION 94-09 20-12 250-13
Date d'adoption : 24 mars 2009 31 janvier 2012 17 décembre 2013
En vigueur : 25 mars 2009 31 janvier 2012 17 décembre 2013
À réviser avant :

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « HOMMAGE À LA RETRAITE »

Le programme de reconnaissance de l'hommage à la retraite est mis en œuvre pour reconnaître l'engagement et le dévouement des membres du personnel du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) qui prennent leur retraite.

Modalités de reconnaissance

1. Le Conseil reconnaît les membres du personnel qui prennent leur retraite et qui se qualifient selon les critères suivants :
 - a) Avoir atteint l'âge d'éligibilité à la retraite selon les modalités énoncées par leur régime de retraite applicable;
 - b) Avoir travaillé dans un poste régulier pour le Conseil ou l'un des conseils d'origine pendant au moins dix années consécutives; et
 - c) Avoir remis au Service des ressources humaines, un avis de retraite officiel écrit dans les délais impartis et présenté une demande de pension auprès du régime de retraite applicable.

Cérémonie officielle annuelle de reconnaissance

2. Les personnes retraitées seront honorées lors d'une cérémonie annuelle en présence des membres de la gestion et du Conseil.
3. Le Conseil témoigne par un geste tangible son appréciation aux personnes qui prennent leur retraite.
4. Les personnes honorées recevront une lettre d'appréciation personnalisée signée par la direction de l'éducation et la présidence du Conseil.

Références : *Directive applicable aux dépenses du secteur parapublic*
FIN12_Approbation de frais de déplacement, de voyages et remboursement des dépenses, frais d'accueil et cadeaux, experts-conseils et entrepreneurs
FIN12-DA_Approbation de frais de déplacement, de voyage et remboursement des dépenses, frais d'accueil et cadeaux, experts-conseils et entrepreneurs
PER28_Valorisation du personnel